

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2020**

L'an deux mille VINGT, le 2 mars, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

*Date de convocation du conseil municipal : 25 février 2020*

**PRESENTS :**

M. PROUST Jackie (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, Mme NOIRAUT Danielle, Mme DAVALT Joëlle (Adjoints), Mme CHAUVET Annie, M. PASQUIER Thierry, Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Mme MEUNIER Magalie, Mme GAUTRAULT Delphine, M. GLORIAU Patrick, Mr GOUBEAU Jean-Paul, Mr LONGEAU Alain, Mr PROUST Mickaël.

**ABSENTS EXCUSES:** Mme NAULIN Patricia (avec pouvoir à Mme MEUNIER Magalie), M. DEJONCKHEERE Thierry.

**A été élu secrétaire :** Mr PINEAU Jean-Louis.

Mr le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à formuler, portant sur le procès verbal établie pour la séance du 3 février 2020.

Aucune observation n'étant émise, ce procès verbal donne lieu à une adoption à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

Cette formalité achevée, Monsieur le Maire entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Mr Jackie PROUST accueille Aurore THOMAS, Coiffeuse à Thénezay**

Mme Aurore THOMAS, gérante du salon de coiffure à Thénezay nous a fait part d'un projet d'agrandissement de son activité avec un salon d'esthéticienne. Celui-ci pourrait être réalisé dans les locaux appartenant à M RAVAILLAULT situé Rue de l'Hôtel de Ville.

Mme Aurore THOMAS nous a présenté le projet sous forme de vidéo de l'aménagement intérieur des locaux La Commune achèterait et effectuerait certains travaux (revêtement de sol, peinture, point d'eau, isolation, chauffage, mise aux normes électriques) pour ensuite louer ce local réaménagé.

Le Conseil a pris acte de ce projet qui sera étudié par la nouvelle équipe municipale.

**D012-2020**

**Approbation du compte de gestion 2019**

**Budget principal**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0122020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D013-2020****Approbation du compte administratif 2019****Budget principal**

Sous la présidence de Mme NOIRAUULT Danielle, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Excédent reporté	561 220.44 €
Dépenses	987 020.14 €
Recettes	1 288 784.51 €
Excédent de clôture :	862 984.81 €

**Investissement**

Déficit reporté	- 566 235.63 €
Dépenses	851 382.31 €
Recettes	955 934.55 €
Déficit de clôture :	- 461 683.39 €

Restes à réaliser :

- Dépenses	687 603.69 €
- Recettes	541 312.40 €
Besoin de financement :	- 607 974.68 €

Hors de la présence de Mr PROUST Jackie, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0132020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'"autorité Compétente

**D014-2020****Affectation du résultat 2019****Budget principal**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **255 010.13 €** au compte R 002;
- Affectation du déficit d'investissement de **461 683.39 €** au compte R 0001.

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Résultat antérieur reporté	(déficit)		<b>-566 235.63</b>
Dépenses réalisées	2018	851 382.31	
Recettes réalisées	2018	955 934.55	<b>104 552.24</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>(Déficit)</b>		
A reprendre au compte 001 du budget primitif 2019			<b>-461 683.39</b>
Dépenses à réaliser	2020	687 603.69	<b>-146 291.29</b>
Recettes à réaliser	2020	541 312.40	
		<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-607 974.68</b>
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>			
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019			<b>561 220.44</b>
Dépenses encaissées	2019	987 020.14	
Recettes réalisées	2019	1 288 784.51	<b>301 764.37</b>
RESULTAT A AFFECTER en 2020			<b>862 984.81</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>			<b>862 984.81</b>
<b>Affectation en réserves</b>			
Compte 1068 du budget primitif 2020			<b>607 974.68</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement</b>			
Compte 002 du budget primitif 2020			<b>255 010.13</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0142020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

## **D015-2020**

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

#### **Commune**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 24 février 2020, comme suit :

Séance du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 506 833.13 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 1 959 650.08 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2020,  
 Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 506 833.13 €</b>	<b>1 506 833.13 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 506 833.13 €</b>	<b>1 506 833.13 €</b>

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 959 650.08 €</b>	<b>1 959 650.08 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 959 650.08 €</b>	<b>1 959 650.08 €</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200302-D0152020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D016-2020**

**Approbation du compte de gestion 2019**

**Budget Locations Soumises à TVA**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0162020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D017-2020****Approbation du compte administratif 2019****Budget Locations Soumises à TVA**

Sous la présidence de Mme NOIRAUT Danielle, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Locations soumises à TVA 2019 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Excédent reporté	5 994.11 €
Dépenses	0.00 €
Recettes	8 403.16 €
Excédent de clôture :	14 397.27 €

**Investissement**

Déficit reporté	- 4 900.26 €
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Déficit de clôture :	- 4 900.26 €

Hors de la présence de Mr PROUST Jackie, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget locations Soumises à TVA 2019.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0172020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D018-2020****Affectation du résultat 2019****Budget Locations Soumises à TVA**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **14 397.27 €** au compte R 002;
- Affectation du déficit d'investissement de **4 900.26 €** au compte R 0001.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	Résultat antérieur reporté		<b>-4 900.26</b>
	Dépenses réalisées	2019 0.00	
	Recettes encaissées	2019 0.00	
	<b>Solde d'exécution (déficit)</b>		
	A reprendre au compte 001 du budget primitif 2019		<b>-4 900.26</b>
	Dépenses à réaliser	2020 0.00	
	Recettes à réaliser	2020 0.00	
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		<b>5 994.11</b>
	Dépenses réalisées	2019 0.00	
	Recettes encaissées	2019 8 403.16	<b>8 403.16</b>
	RESULTAT A AFFECTER en 2020		<b>14 397.27</b>
	<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<b>14 397.27</b>
	<b>Affectation en réserves</b> Compte 1068 du budget primitif 2020		
	<b>Report à nouveau en fonctionnement</b> Compte 002 du budget primitif 2020		<b>14 397.27</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0182020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

## D019-2020

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

#### Budget Locations soumises à TVA

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 24 février 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 22 897.27 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 4 900.26 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2020,  
 Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 897.27 €	22 897.27 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 897.27 €</b>	<b>22 897.27 €</b>

- au niveau du chapitre

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	4 900.26 €	4 900.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 900.26 €</b>	<b>4 900.26 €</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200302-D0192020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D020-2020**

**Approbation du compte de gestion 2019**

**Budget Lotissement les Chênes**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0202020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

## **D021-2020**

### **Approbation du compte administratif 2019**

#### **Budget Lotissement Les Chênes**

Sous la présidence de Mme NOIRAULT Danielle, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Lotissement Les Chênes 2019 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Excédent reporté	0.00 €
Dépenses	149 360.39 €
Recettes	149 360.39 €
Excédent de clôture :	0.00 €

#### **Investissement**

Déficit reporté	0.00 €
Dépenses	149 360.39 €
Recettes	149 360.39 €
Déficit de clôture	0.00 €

Hors de la présence de Mr PROUST Jackie, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Lotissement Les Chênes 2019.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0212020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D022-2020****Affectation du résultat 2019****Budget Lotissement Les Chênes**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **0.00 €** au compte R 002;
- Affectation du déficit d'investissement de **0.00 €** au compte R 0001.

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Résultat antérieur reporté		<b>0.00 €</b>
Dépenses réalisées	2019	149 360.39
Recettes encaissées	2019	149 360.39
<b>Solde d'exécution (déficit)</b>		
A reprendre au compte 001 du budget primitif 2019		<b>0.00 €</b>
Dépenses à réaliser	2020	0.00
Recettes à réaliser	2020	0.00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		<b>0.00</b>
Dépenses réalisées	2019	149 360.39
Recettes encaissées	2019	149 360.39
RESULTAT A AFFECTER en 2020		<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<b>0.00</b>
<b>Affectation en réserves</b> Compte 1068 du budget primitif 2020		
<b>Report à nouveau en fonctionnement</b> Compte 002 du budget primitif 2020		<b>0.00</b>

**D023-2020****APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020****Budget Lotissement Les Chênes**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 24 février 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 149 360.39 €

Dépenses et recettes d'investissement : 149 360.39 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	149 360.39 €	149 360.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>149 360.39 €</b>	<b>149 360.39 €</b>

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	149 360.39 €	149 360.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>149 360.39 €</b>	<b>149 360.39 €</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur

079-217903269-20200302-D0232020-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'«autorité Compétente

**D024-2020****Approbation du compte de gestion 2019****Budget Lotissement les Tilleuls**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0242020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

## **D025-2020**

### **Approbation du compte administratif 2019**

#### **Budget Lotissement Les Tilleuls**

Sous la présidence de Mme NOIRAUULT Danielle, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Lotissement Les Tilleuls 2019 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Excédent reporté	0.00 €
Dépenses	41 178.22 €
Recettes	41 178.22 €
Excédent de clôture :	0.00 €

#### **Investissement**

Déficit reporté	0.00 €
Dépenses	41 178.22 €
Recettes	41 178.22 €
Déficit de clôture	0.00 €

Hors de la présence de Mr PROUST Jackie, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Lotissement Les Tilleuls 2019.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0252020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D026-2020**

**Affectation du résultat 2019**  
**Budget Lotissement Les Tilleuls**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **0.00 €** au compte R 002;
- Affectation du déficit d'investissement de **0.00 €** au compte R 0001.

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Résultat antérieur reporté		<b>0.00 €</b>
Dépenses réalisées 2019	41 178.22	
Recettes encaissées 2019	41 178.22	
<b>Solde d'exécution (déficit)</b>		
A reprendre au compte 001 du budget primitif 2019		<b>0.00 €</b>
Dépenses à réaliser 2020	0.00	
Recettes à réaliser 2020	0.00	
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		<b>0.00</b>
Dépenses réalisées 2019	41 178.22	
Recettes encaissées 2019	41 178.22	<b>0.00</b>
RESULTAT A AFFECTER en 2020		<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<b>0.00</b>
<b>Affectation en réserves</b> Compte 1068 du budget primitif 2020		
<b>Report à nouveau en fonctionnement</b> Compte 002 du budget primitif 2020		<b>0.00</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200302-D0262020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D027-2020**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**Budget Lotissement Les Tilleuls**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 24 février 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 56 178.22 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 53 041.22 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2020,  
 Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 178.22 €	56 178.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 178.22 €</b>	<b>56 178.22 €</b>

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	53 041.22 €	53 041.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 041.22 €</b>	<b>53 041.22 €</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200302-D0272020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D028-2020****Approbation du compte de gestion 2019****Budget Photovoltaïque**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0282020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D029-2020****Approbation du compte administratif 2019****Budget Photovoltaïque**

Sous la présidence de Mme NOIRAUULT Danielle, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Photovoltaïque qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

<i>Excédent reporté</i>	21 703.74 €
Dépenses	11 522.53 €
Recettes	19 946.26 €
Excédent de clôture :	30 127.47 €

**Investissement**

Excédent report	11 268.51 €
Dépenses	9 936.70 €
Recettes	6 646.95 €
Excédent de clôture	7 978.76 €

Hors de la présence de Mr PROUST Jackie, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Photovoltaïque 2019.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0292020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

**D030-2020****Affectation du résultat 2019****Budget Photovoltaïque**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **30 127.47 €** au compte R 002;
- Affectation du déficit d'investissement de **7 978.76 €** au compte R 0001.

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Résultat antérieur reporté		<b>11 268.51</b>
Dépenses réalisées	2019 9 936.70	<b>-3 289.75</b>
Recettes encaissées	2019 6 646.95	
<b>Solde d'exécution (excédent)</b>		<b>7 978.76</b>
A reprendre au compte 001 du budget primitif 2019		
Dépenses à réaliser	2020 0.00	
Recettes à réaliser	2020 0.00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		<b>21 703.74</b>
Dépenses réalisées	2019 11 522.53	
Recettes encaissées	2019 19 946.26	<b>8 423.73</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER en 2020</b>		<b>30 127.47</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>30 127.47</b>
<b>Affectation en réserves</b> Compte 1068 du budget primitif 2020	
<b>Report à nouveau en fonctionnement</b> <b>Compte 002 du budget primitif 2020</b>	<b>30 127.47</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200302-D0302020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

### D031-2020

#### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

#### **Budget Photovoltaïque**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 24 février 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 39 267.47 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 14 625.76 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2020,  
Vu le projet de budget primitif 2020,

#### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>39 267.47 €</b>	<b>39 267.47 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 267.47 €</b>	<b>39 267.47 €</b>

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>14 625.76 €</b>	<b>14 625.76 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 625.76 €</b>	<b>14 625.76 €</b>

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200302-D0312020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

## **D032-2020**

### **FEU ARTIFICE**

#### **Contrat d'engagement et de prestations avec la Société BREZAC ARTIFICES**

Mr le Maire et Joëlle DAVAULT, adjointe déléguée à l'organisation des Fêtes et cérémonies, rappellent au Conseil Municipal que la Fête communale 2020 aura lieu le samedi 4 juillet prochain. A cette occasion, et comme chaque année, diverses manifestations, dont le tir d'un feu d'artifice, seront organisées.

Mr le Maire rappelle que le contrat d'engagement avec la Société BREZAC arrive à son terme. Il propose de renouveler celui-ci pour les années 2020/2021/2022. Ce contrat comprend la prise en charge de la formation artificier qualifié F4T2-niveau 1 d'un agent de la collectivité.

Le montant des prestations pour le spectacle pyromusical proposé par la Société BREZAC sis LE FLEIX (24), s'élève à 2 200 € TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Autorise Mr le Maire à signer le contrat d'engagement pour une durée de 3 ans soit 2020, 2021 et 2022,**
- **Autorise Mr le Maire à signer le contrat de prestations proposé par la Société BREZAC dans le cadre de la fourniture du spectacle pyromusical retenu par la Commune.**

Cette dépense sera imputée à l'article 6232, prévu au budget principal, exercice 2020.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200302-D0322020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 09/03/2020 Publication : 09/03/2020 Pour l'autorité Compétente

## **D033-2020**

### **BIBLIOTHEQUE**

#### **Approbation de la modification du règlement intérieur**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du de la modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Suite à la présentation de ce document, Mr le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la modification du règlement intérieur en l'intégralité de ses dispositions,
- D'autoriser Mr le Maire à le signer et à le mettre en application immédiate auprès de la Bibliothèque.

**D034-2020**

**RESEAU DES DEUX-SEVRES**

**Avenant à la convention relative à la revente de la billetterie commerciale sur le Réseau des Deux-Sèvres au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention initiale qui avait été approuvée en date du 10 octobre 2013 et signée le 2 décembre 2013.

Mr le Maire donne lecture de l'avenant à la convention pour la mise en œuvre d'une nouvelle gamme tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les autres clauses de la convention, non contraires à celles du présent avenant, demeurent inchangées.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- **Approuve l'avenant à la convention relative à la revente de la billetterie commerciale sur le Réseau des Deux-Sèvres au 1<sup>er</sup> janvier 2020**
- **Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer l'avenant à la convention.**

**Achat d'un terrain**

Un particulier a proposé à la Commune une parcelle à acquérir sis Rue de la Roche. Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à cette demande.

**BUDGET PARTICIPATIF 79**

L'Assemblée départementale a lancé une démarche innovante en invitant les Deux-Sévriens à proposer leurs idées et leurs projets, utiles au quotidien des habitants du territoire. Sous réserve de leur éligibilité et du vote des Deux-Sévriens, ces projets bénéficieront d'un financement de la collectivité départementale.

Pour la 1<sup>re</sup> année, dans l'objectif de donner une impulsion forte encourageant le dépôt de nombreux projets, une enveloppe prévisionnelle de 2 M€ est dédiée au sein du budget d'investissement pour répondre à ces besoins exprimés directement par les Deux-Sévriens.

La collectivité peut donner un accord de principe au projet déposé par les associations de notre commune, tout en sachant que celui-ci ne vaut pas décision de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.